



DESTINATAIRE : *****

EXPÉDITEUR : *****
Direction de l'interprétation relative au secteur public

DATE : Le 17 avril 2023

OBJET : **Interprétation relative à la TPS/TVH et à la TVQ**
******* Étude clinique**
N/Réf. : 22-060762-001

Nous donnons suite à votre demande d'interprétation concernant l'application de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) [LTA] et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, c. T-0.1) relativement aux montants versés à ***** (Clinique) aux termes d'une entente intervenue avec ***** (Laboratoire).

Exposé des faits

D'après le contenu de votre demande, notre compréhension des faits est la suivante :

1. Clinique est une société par actions qui exploite une clinique médicale offrant des services de médecine familiale, de vaccination, ainsi que des services de diagnostic.
2. Elle est inscrite au fichier de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et au fichier de la taxe de vente du Québec (TVQ).
3. Clinique dispose d'une réception, d'une salle d'attente, de locaux pour les consultations médicales et d'un local pour les prises de sang. Elle ne possède pas d'équipements de laboratoire.
4. Clinique n'offre pas de services esthétiques.
5. Pour les années en cause, Clinique retient les services de ***** médecins *****.
6. Les médecins occupent les locaux de Clinique afin d'y offrir des soins médicaux à des particuliers. Les services sont payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).
7. Les médecins prescrivent à leurs patients, notamment, des prélèvements sanguins et d'autres tests.

8. Laboratoire est une société qui exploite un laboratoire privé de diagnostic médical. *****.

Entente entre Clinique et Laboratoire

9. ***** une entente est mise en œuvre entre Clinique et Laboratoire ***** (Entente).

10. Cette Entente prévoit que Laboratoire finance une ***** (Étude).

11. *****.

12. Pour réaliser l'Étude, Laboratoire a besoin que des participants lui fournissent un échantillon de sang à analyser et des informations sur leur santé ***** ainsi que sur leurs habitudes de vie.

13. Selon l'Entente, Laboratoire souhaite que Clinique et un médecin responsable de Clinique (Site *****) participent en tant que « site clinique » pour le recrutement de participants et la supervision d'une partie du déroulement de l'Étude.

14. Nous comprenons que la supervision de la partie du déroulement de l'Étude qui implique Clinique et le Site ***** concerne la cueillette de renseignements et la communication avec Laboratoire, mais exclut les responsabilités qui incombent à Laboratoire, comme les analyses sanguines.

15. Plus précisément, l'Entente prévoit de la manière suivante les responsabilités de Clinique et du Site ***** :

- Obtenir de chaque participant le formulaire de consentement signé le plus à jour;
- Superviser le déroulement de l'Étude personnellement et directement, et mettre tous les efforts pour atteindre l'objectif de recrutement convenu dans le protocole de l'Étude;
- Réviser les questionnaires de l'Étude et les formulaires de rapports de cas pour en vérifier l'exactitude et l'exhaustivité et soumettre les données à Laboratoire;
- Répondre aux questions de Laboratoire *****;
- Collaborer avec Laboratoire dans ses efforts pour chapeauter l'Étude;
- Tenir à jour des dossiers complets concernant l'Étude incluant, mais sans limitation, les dossiers sur l'identification des participants, les observations cliniques, les tests de laboratoire et permettre à Laboratoire d'inspecter et de vérifier ces dossiers et d'autres informations liées à l'Étude sur un préavis raisonnable;
- Faire des efforts raisonnables pour recruter des participants qualifiés et évaluables *****;
- *****.

16. *****.

17. L'Entente prévoit également que Laboratoire est le seul détenteur des droits intellectuels de l'Étude.
18. Il est aussi précisé que Clinique et le Site ***** fournissent chacun des services professionnels à Laboratoire en tant qu'entrepreneurs indépendants et non en tant qu'employés ou mandataires de Laboratoire.
19. Suivant l'Entente, Laboratoire paie à Clinique les montants suivants (Paiements) :
 - ***** pour chaque participant qui complète l'Étude. *****;
 - ***** pour chaque participant qui ne termine pas l'Étude. *****.
20. *****.

Formule de consentement à signer par les participants à l'Étude

21. Les patients de Clinique qui choisissent de participer à l'Étude doivent signer un formulaire d'information et de consentement. Ce formulaire ***** inclut les informations suivantes :
 - La participation à l'Étude implique une visite ***** dans un des centres de prise de sang affiliés énumérés à la fin du formulaire;
 - Un échantillon de sang ***** sera prélevé pour l'Étude, en plus des prélèvements prescrits par le médecin traitant du participant, le cas échéant;
 - Le participant devra remplir un questionnaire sur son style de vie *****;
 - Le participant ne recevra aucun avantage ni compensation financière pour sa participation à l'Étude;
 - Les tests sanguins requis pour l'Étude sont entièrement couverts par Laboratoire; il n'y a pas de frais à déboursier par un participant pour participer à l'Étude;
 - La participation à l'Étude est tout à fait volontaire et pourra contribuer à accroître les connaissances scientifiques *****;
 - Le participant peut être retiré de l'Étude sans son consentement, par exemple si sa participation n'est pas dans son intérêt ou si le participant ne suit pas les instructions qui lui ont été données;
 - L'Étude est financée et conduite par Laboratoire;
 - En cas de questions, le participant peut contacter le Site *****;
 - Les résultats seront transmis au médecin traitant en cas de résultats anormaux afin que ce dernier décide des suites à donner;
 - Un suivi sera fait par Laboratoire auprès du médecin traitant ***** après la participation à l'Étude pour savoir si le participant a fait d'autres tests qui indiquent des résultats anormaux *****.
22. Ainsi, les tests sanguins concernant l'Étude sont effectués à titre gratuit par Laboratoire aux patients de Clinique qui choisissent de participer à l'Étude.

23. Vous nous indiquez par ailleurs que les prélèvements sanguins sont effectués par le personnel de Laboratoire et avec le matériel de ce dernier.
24. Dans la situation où un patient a d'autres prélèvements à se faire faire en même temps que celui effectué dans le cadre de l'Étude, Laboratoire effectue ces prélèvements et facture les frais afférents directement au patient.
25. Les résultats de l'analyse des échantillons de sang ne sont pas divulgués aux personnes participant à l'Étude. Laboratoire envoie toutefois les résultats au médecin traitant du patient en cas de résultat anormal.
26. Nous comprenons que les rencontres entre le médecin et le patient, que ce soit pour obtenir la prescription du prélèvement sanguin nécessaire à l'Étude ou pour effectuer le suivi en cas d'anomalie, sont couvertes par le régime de la RAMQ.

Avis de cotisation

27. Des avis de cotisation ont été émis concernant les taxes qui n'ont pas été perçues sur les Paiements versés à Clinique par Laboratoire.

Interprétation demandée

Vous souhaitez savoir si les Paiements versés à Clinique par Laboratoire et décrits au point 19 de l'exposé des faits sont assujettis à la TPS/TVH et la TVQ.

Interprétation donnée

Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

De façon générale, la fourniture d'un bien ou d'un service effectuée au Canada est assujettie à la TPS au taux de 5 % ou à la TVH au taux en vigueur dans la province ou le territoire où la fourniture est effectuée, à moins qu'il s'agisse d'une fourniture détaxée ou exonérée.

Afin d'établir si une disposition d'exonération ou de détaxation peut s'appliquer, il convient tout d'abord de déterminer, au regard du contexte factuel prévalant, quelle est la fourniture qui fait l'objet des Paiements versés par Laboratoire.

En l'espèce, l'Entente prévoit que Clinique agit en tant que site clinique responsable du recrutement de participants et de la supervision d'une partie du déroulement de l'Étude financée par Laboratoire.

Il est également prévu que les Paiements sont versés à Clinique en fonction du nombre de participants recrutés et de leur niveau de participation à l'Étude.

Dans ces circonstances, nous sommes d'avis que les Paiements représentent la contrepartie d'une fourniture effectuée par Clinique en faveur de Laboratoire et qui consiste à recruter des participants et à superviser une partie du déroulement de l'Étude.

Comme aucune disposition d'exonération ou de détaxation n'est applicable pour ce service, cette fourniture est taxable.

Taxe de vente du Québec (TVQ)

Les régimes de la TVQ et de la TPS/TVH étant généralement harmonisés, notre interprétation relative à l'application de la TVQ à la situation ci-dessus décrite est au même effet que dans le régime de la TPS/TVH.

Pour tout renseignement complémentaire quant à la présente note, vous pouvez communiquer avec *****.